

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

Les soussignés,

- Alain-Jory BARTHE, agissant en qualité de Directeur Général de la Société **DAHER AEROSPACE**, Société Anonyme au capital de 14 437 000 euros dont le siège social est situé Immeuble Belaïa, 7 avenue de l'Union, 94390 Orly, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 597 020 841 (ci-après désignée « DAHER AEROSPACE »),

Et

- Aymeric DAHER, agissant en qualité de Président, de la Société **DAHER LOGISTICS**, Société par Actions Simplifiée au capital de 4 934 014 euros, dont le siège social est situé Immeuble Belaïa, 7 avenue de l'Union, 94390 ORLY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 068 803 055, (ci-après désignée « DAHER LOGISTICS »),

Préalablement à la déclaration de régularité et de conformité prévue par l'Article L.236-6 du Code de Commerce et relative à l'apport partiel d'actif de DAHER AEROSPACE à DAHER LOGISTICS, ont fait l'exposé ci-après :

EXPOSE

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-10-II du Code de commerce, les actionnaires de DAHER AEROSPACE et les actionnaires de DAHER LOGISTICS ont décidé, respectivement en date des 12 novembre et 19 novembre 2024, de ne pas désigner de Commissaire à la scission.

En application des dispositions de l'article L. 236-10-III du Code de commerce, les actionnaires de DAHER LOGISTICS ont décidé, en date du 19 novembre 2024 de nommer la société ORGATEC, Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, dont le siège social est situé 53 rue de Grignan, 13006 Marseille immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 451 070 643 en qualité de commissaire aux apports.

Le Conseil d'Administration de DAHER AEROSPACE s'est réuni le 22 avril 2025 et a arrêté le projet de traité d'apport partiel d'actif fait par DAHER AEROSPACE à DAHER LOGISTICS. Ce conseil a également prévu et préparé les principales formalités à accomplir ultérieurement et donné les pouvoirs nécessaires à la réalisation de ces formalités au nom de DAHER AEROSPACE.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de DAHER LOGISTICS a arrêté le projet de traité d'apport partiel d'actif fait à DAHER LOGISTICS par DAHER AEROSPACE. Cette assemblée a également prévu et préparé les principales formalités à accomplir ultérieurement et donné les pouvoirs nécessaires à la réalisation de ces formalités au nom de DAHER LOGISTICS.

Le projet de traité d'apport partiel d'actif a été établi en date du 9 mai 2025.

Ce projet signé électroniquement par DAHER AEROSPACE représentée par Monsieur Alain-Jory BARTHE et DAHER LOGISTICS représentée par Monsieur Aymeric DAHER, précisait notamment conformément à la réglementation :

- Les motifs, buts et modalités de l'apport partiel d'actif ;

- La date d'arrêté des comptes des deux sociétés, les comptes utilisés pour déterminer les conditions de l'opération,
- La désignation et l'évaluation des éléments d'actifs et de passif pris en charge par DAHER LOGISTICS, étant précisé que, conformément à la réglementation en vigueur les apports de DAHER AEROSPACE ont été effectués à la valeur nette comptable,
- Le montant de l'augmentation de capital,
- Le montant de la prime d'apport et les modalités de son ajustement,
- Les méthodes d'évaluation utilisées.

Aux termes de cet acte :

- L'ensemble des éléments d'actifs apportés par DAHER AEROSPACE est estimé à 88 493 505,48 euros,
- Le passif pris en charge par DAHER LOGISTICS est estimé à 83 336 031,03 euros,
- L'actif net apporté (ci-après la « Valeur d'Apport Provisoire ») par DAHER AEROSPACE tel qu'il ressort du bilan d'apport provisoire est estimé à 5 157 474,45 euros,
- La différence entre la Valeur d'Apport Provisoire, soit 5 157 474,45 euros et la valeur nominale des actions nouvelles émises par DAHER LOGISTICS au titre de l'augmentation de capital visée ci-après, soit 4 309 014 euros, constituerait une prime d'apport d'un montant global de 848 460,45 euros.
- L'apport prendrait effet sur les plan fiscal et comptable au 1^{er} juillet 2025 et serait susceptible d'ajustement dans les conditions fixées au projet de traité d'apport partiel d'actif.

En rémunération de cet apport, DAHER LOGISTICS augmenterait son capital social d'une somme de 4 309 014 euros et attribuerait les 4 309 014 actions nouvelles correspondantes entièrement libérées aux actionnaires de DAHER AEROSPACE au prorata de leur participation dans le capital, comme suit:

- 4 309 006 Actions Nouvelles à Compagnie Daher pour 537 499 actions détenues, à la Date de Réalisation, dans le capital de la Société Apporteuse,
- 8 Actions Nouvelles à la Société Daher BUSINESS SUPPORT pour 1 action détenue (cédée préalablement par la Société Bénéficiaire), à la Date de Réalisation, dans le capital de la Société Apporteuse.

Le projet de traité d'apport partiel d'actif prévoyait enfin :

- Conformément à l'option offerte par l'article L.236-27 alinéa 1^{er} du Code commerce, DAHER AEROSPACE et DAHER LOGISTICS déclarent placer l'apport partiel d'actif sous le régime juridique des scissions prévu aux articles L.236-18 à L.236-26 du Code de commerce.
- En application des dispositions de l'article L. 236-30 du Code de commerce, DAHER AEROSPACE et DAHER LOGISTICS entendaient déroger aux dispositions de l'article L. 236-29 dudit Code. Par conséquent, DAHER LOGISTICS ne serait tenue que de la partie mise à sa charge des passifs de DAHER AEROSPACE, c'est-à-dire des dettes qui se rapportent à la branche d'activité apportée, elle ne sera pas débitrice solidaire des autres dettes de DAHER AEROSPACE qui ne lui sont pas transmises, c'est-à-dire des dettes qui ne se rapportent pas à la branche d'activité apportée. De son côté, DAHER AEROSPACE ne restera pas débitrice solidaire des dettes transmises par elle à DAHER LOGISTICS.

Le projet de traité d'apport partiel d'actif a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Créteil le 19 mai 2025 et enregistré sous le numéro 2025/13401 pour DAHER AEROSPACE et auprès du même greffe, le 19 mai 2025 enregistré sous le numéro 2025/13399 pour DAHER LOGISTICS.

Le projet d'apport partiel d'actif a été publié par avis inséré au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales - BODACC des samedi 24 et dimanche 25 mai 2025– Annonce numéro 2238 pour DAHER AEROSPACE et Annonce numéro 2239 pour DAHER LOGISTICS.

La publication de cet avis n'a été suivie d'aucune opposition émanant de créanciers dans le délai de 30 jours prévu par la réglementation.

Le rapport du commissaire aux apports a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Créteil le 23 juin 2025 sous le numéro 2025/16207 pour DAHER AEROSPACE et 2025/16208 pour DAHER LOGISTICS.

L'ensemble des documents devant être mis à la disposition des actionnaires de DAHER AEROSPACE et de l'associé unique de DAHER LOGISTICS au siège social l'ont été dans les délais légaux et/ou statutaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire de DAHER AEROSPACE a approuvé le projet d'apport partiel d'actif ci-dessus.

Par décisions écrites en date du 1^{er} Juillet 2025, l'associé unique de DAHER LOGISTICS a approuvé le projet d'apport partiel d'actif et, plus précisément :

- A approuvé les apports stipulés, leur évaluation, leur rémunération ;
- A Décidé l'augmentation de capital social ;
- A Décidé les modifications corrélatives des statuts.

L'avis relatif à la réalisation de l'apport partiel d'actif et l'augmentation de capital a été publié le 11 juillet 2025 dans La Tribune (latribune.fr) (support web), Département 94 Val de Marne pour DAHER LOGISTICS.

Ces avis contenaient toutes les mentions prévues par la loi et les règlements.

DECLARATION

Les soussignés, ès qualités, déclarent sous leur responsabilité et les peines édictées par la loi que l'opération d'apport partiel d'actif ci-dessus décrite a été décidée et réalisée en conformité avec la loi et des règlements.

Signé électroniquement, au moyen de la plateforme DocuSign conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil

DocuSigned by:

0AD9DC6857C7437...

DAHER AEROSPACE

Représentée par Monsieur Alain-Jory
BARTHE

Titre : Directeur Général

Date : 7/15/2025

DocuSigned by:

6415C177A9EF445...

DAHER LOGISTICS

Représentée par Monsieur Aymeric DAHER

Titre : Président

Date : 7/15/2025